

## MOTION DES PERSONNELS D'ÉDUCATION DU COLLÈGE JOLIOT CURIE (STAINS, 93) POUR UNE ÉCOLE PLUS ÉQUITABLE ET INCLUSIVE

Constatant que les politiques austéritaires continuent de dégrader nos conditions de travail et d'enseignement, nous profitons de ce conseil d'administration pour dénoncer une DHG insuffisante et promouvoir l'idée d'une autre école.

Depuis janvier 2023, nous avons appris par voie de presse que le ministère a décidé la suppression de l'enseignement de la technologie en 6ème. Cette décision n'a été ni présentée, ni discutée dans aucune instance. Si l'objectif affiché de la circulaire est de « Renforcer la maîtrise des savoirs fondamentaux des élèves en CM1, CM2 et 6e (cycle 3) pour faciliter leur entrée au collège », elle reste une mesure comptable qui permet de supprimer des heures d'enseignement et de les répartir dans d'autres matières. Les heures supprimées ne suffisent pas à couvrir le nouveau dispositif qui oblige les établissements à sacrifier une partie de leur marge d'autonomie.

Nous rappelons que toutes les matières participent à l'acquisition des savoirs fondamentaux, et pas seulement le français ou les mathématiques. Nous contestons cette vision très réductrice qui vise à réduire les choix que propose l'école à nos élèves et qui creuse les écarts entre elles et eux.

Depuis janvier 2023, nous avons également appris que le nombre d'élèves inscrit-es en UPE2A au collège et lycée passait de 20 à 22 par classe. Plutôt que d'alléger les effectifs pour favoriser l'inclusion d'élèves aux niveaux très hétérogènes, plutôt que d'augmenter les heures d'enseignement UPE2A et de suivi linguistique (EX-NF) sur tout le département, c'est en détériorant les conditions d'apprentissage que le ministère s'attaque au problème urgent de l'inclusion scolaire.

Si le ministère se félicite de recruter 4000 AESH en 2022, il faut rappeler que ce statut reste un des plus précaires de l'éducation nationale avec un salaire moyen compris entre

800 et 900 euros. Pourtant, malgré l'urgence des besoins - tant ceux des élèves que des personnels qui les accompagnent - l'Assemblée nationale refuse de voter la création d'un statut de la fonction publique spécifique pour les AESH.

Nous souhaitons également rappeler que les primes REP et REP+ que les AED et AESH ont obtenues n'ont toujours pas été versées à ce jour. Elles devraient l'être d'ici le mois d'avril. Mais comment accepter un tel manque de considération alors que l'institution nous demande, à juste titre, d'être irréprochables ?

Enfin, dans cette période de contestation sociale, nous avons vu dans la presse nationale que plusieurs mobilisations de collégien·nes et de lycéen·nes avaient été durement réprimées. Nous nous en alarmons.

Nous demandons donc :

- La création massive de postes (AESH, AED, CPE, personnels du pôle médico-social, enseignant-es),
- Une véritable formation de tous les personnels,
- La création d'un vrai statut de la fonction publique pour les AESH,
- L'arrêt de toute violence à l'encontre de nos élèves,
- L'élaboration de politiques éducatives qui s'appuient sur l'expérience et les besoins des professionnels de terrain.

*Motion votée par les personnels réunis ce mardi 11 avril 2023.*